



COMPTE RENDU

Le 2 avril 2024, le conseil municipal de Cérilly, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Fabien THEVENOUX.

**Présent(s) :** Madame Christelle CHABOT, Madame Céline COUGNY, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Nolwenn HAVIN, Madame Claire LAYBROS, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Philippe PIERREL, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Yannick SOURIOU, Monsieur Fabien THEVENOUX  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Monsieur Stéphane DESFORGES, Monsieur Thierry LASSAUZÉ, Madame Véronique SAMAIN, Monsieur Roger SOUCHAL

**Procurations :** Monsieur Thierry LASSAUZÉ à Monsieur Fabien THEVENOUX, Madame Véronique SAMAIN à Madame Nolwenn HAVIN, Monsieur Roger SOUCHAL à Madame Véronique Paulmier

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**APPROUVE**, à l'unanimité, les comptes administratifs (CA) 2023, qui sont conformes aux comptes de gestion dressés par le comptable public. Les comptes administratifs retracent les réalisations (dépenses et recettes) de l'année 2023 :

- CA 2023 du budget principal :  
résultat global (investissement + fonctionnement) : + 670 879,70 €
  
- CA 2023 du budget annexe lotissement Champ Coudray : résultat global : - 106 746,17 €

Le déficit du compte administratif lotissement s'explique par le fait qu'aucune vente de terrain n'a été réalisée au cours de l'exercice 2023 et par conséquent, ce compte restera déficitaire jusqu'au moment où des parcelles du lotissement seront vendues.

**APPROUVE**, les budgets primitifs 2024, qui peuvent se résumer ainsi :

- **Budget principal : 4 210 569,55 €**
  - Fonctionnement : 2 077 463,92 €
  - Investissement : 2 133 105,63 €
  
- **Budget annexe lotissement Champ Coudray : 215 492,34 €**

Les crédits ainsi votés vont permettre de poursuivre et de réaliser les travaux suivants au cours de cet exercice :

- Poursuite de la réhabilitation du bâtiment tertiaire 15 rue Marx Dormoy en local professionnel et tiers-lieu ; les travaux ont débuté en février 2024 et devraient s'achever en fin d'exercice
- Travaux de désamiantage, de renforcement de structure et de réfection de la couverture de la halle au Parc des Expositions en vue d'installer des panneaux photovoltaïques
- Rénovation des bâtiments communaux (peinture boiseries extérieures à la Communauté de Communes, pose d'un fourreau électrique et installation d'un Consuel aux anciens vestiaires du stade, remplacement de conduites de chauffage à l'école primaire, remise en sécurité électrique au secrétariat et dans la salle d'honneur de la mairie, installation d'un évier dans les bureaux de l'ancienne trésorerie)
- Poursuite de réhabilitation du cimetière communal : procédures de reprise de concessions en terrain commun non régularisées et des concessions à l'état visuel d'abandon en cours d'élaboration

- Finalisation de l'adressage communal avec remise des plaques de numération aux administrés et installation des panneaux de rues hors agglomération
- Travaux de rénovation de de la Pêcherie
- Finalisation des travaux de création d'un terrain multisports rue de la Chapelle
- Aménagement d'un sentier PMR pour accéder à l'Ecole de Musique et matérialisation au sol de places de parking à proximité du Centre de Secours et des commerces sur l'avenue Jean Jaurès, travaux de signalisation verticale rues des Tours et de la Pêcherie dans le cadre du passage à sens unique
- Acquisition d'un terrain place du Champ de Foire
- Réfection des courts de tennis
- Acquisition de matériels divers (séparation mobile et brise-vent à la halle du parc des expositions, armoire frigorifique, réassort de tables et de chaises, vidéoprojecteur, remplacement de poteaux incendie, cuves à eau)
- Création d'un sentier pédagogique au départ de la Font Rousse avec rénovation de petit patrimoine (garage et dépendances)
- Acquisition et rénovation d'un immeuble au 4 rue de l'Eglise (commerce et logement)
- Conception d'une œuvre d'art place Péron à la suite du legs de Monsieur Roland GREGORZ
- Travaux sur le porche de l'église
- Diagnostic du bâti du musée Charles-Louis Philippe

**DECIDE** de maintenir en 2024 les taux d'imposition votés en 2023, tels qu'ils figurent ci-dessous :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **36,02 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : **37,09 %**

et de conserver le taux de **24,36 %** applicable à la taxe d'habitation comme voté antérieurement, uniquement sur les résidences secondaires.

**PREND ACTE :**

- ✓ de la décision n° 2 du 15 février 2024 d'accepter le devis de l'entreprise GUILLET THERMIQUE sise à Bizeneuille (03) pour la somme de 975 € HT pour effectuer une étude thermique sur la bâtiment en cours de réhabilitation situé 15 rue Marx Dormoy.
- ✓ de la décision n° 3 du 27 février 2024 relatif à l'établissement d'une convention d'occupation du domaine public au profit de Mme Angela HEIN CEDRASCHI pour exercer l'activité de neuro-thérapeute à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 dans une salle située au rez-de-chaussée de la mairie, au tarif de 15 € la journée.
- ✓ de la décision n° 4 du 18 mars 2024 relative à la déclaration de sous-traitance établie par la SARL FERNANDES sise à Désertines (03) au profit de la SAS AUVERGNE TER PLEIN sise à Les Martres-de-Veyre (63) sur le lot n° 2 « maçonnerie » du marché de travaux de réhabilitation du bâtiment situé 15 rue Marx Dormoy et ce, pour la somme de 12 000 €.

**DECIDE** d'approuver les travaux de signalisation horizontale (aménagement places parking Centre de Secours et commerces av J Jaurès – accès piétonnier PMR Ecole de Musique) et verticale (rues des Tours et de la Pêcherie en sens unique) donnant lieu à subvention départementale au titre des amendes de police 2024 tels que définis ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
SARL GTR -	3 160,00	Conseil Départemental	1 656,00
SYNDICAT YGRANDE	980,00	Commune	2 484,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 140,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 140,00</b>

**DECIDE** d'approuver le devis de la SARL MASSOT sise à Lurcy-Lévis pour effectuer des opérations funéraires liées à la reprise des sépultures sans concession non régularisées, pour la somme de 34 310,00 € HT (41 172,00 € TTC) et de solliciter une subvention de 5 000,00 € auprès du Département au titre du dispositif de solidarité 2024.

**DECIDE** d'approuver la demande de mutation de la licence IV dont la commune est propriétaire à l'El GUICHAUX Sonia, gérante de l'Auberge du Pont, et **AUTORISE** le Maire à établir une convention de mise à disposition gratuite de ladite licence à compter du 8 avril 2024 jusqu'au 7 avril 2025 inclus.

**APPROUVE** le principe de prise en charge par la municipalité des frais liés à la destruction des nids de frelons asiatiques et engagés par les résidents cérillois auprès de prestataires agréés, hors période hivernale. **DIT** que la participation communale sera plafonnée à 50,00 €/prestation et limitée à deux prises en charge annuelles/foyer.

**APPROUVE** l'inscription des chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Petite Randonnée pour la sauvegarde des chemins ruraux.

**EMET** un avis défavorable au projet de vente par EVOLEA d'un pavillon locatif social vacant situé au 6 rue Jean Bourdin.

**DECIDE** de fixer le tarif d'utilisation du lave-linge mis à disposition des campeurs au camping municipal à 2,00 €/lessive à compter du 15 avril 2024.

**DECIDE** d'acquérir 2 cuves de stockage d'eau pour une valeur totale de 5 110 € HT, soit 6 132 € TTC auprès des Ets MARIÉ sis à Culan (18) et de présenter une demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la somme de 4 088 €.

Cérilly, le 13 avril 2024

Le Maire,

**Fabien THEVENOUX**